

La  
**Semaine Religieuse**  
 DE  
**Québec**

VOL. XX

Québec, 20 juin 1908

No 45

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 705. — Les Quarante-Heures de la semaine, 705. — Lettre de S. S. le Pape Pie X, et réponse des Cardinaux français, 706. — Les fêtes prochaines, 709. — Feu l'abbé P. Ouellet, 710. — Visite pastorale, 711. — Un hôte illustre, 711. — Le mauvais livre, 711. — Ame délivrée par une bonne communion, 713. — Le salut ! se sauver ! 714. — Bilan géographique de l'année 1907, 714. — Bibliographie, 716. — Ordinations, 720.

Calendrier

— o —

21	DIM.	b	Dim. dans l'oct. et II apr. Pent. S. Louis de Gonzague, confesseur. <b>Solennité de la FÊTE-DIEU</b> , <i>Kyr.</i> 2 ton. II Vêp., mém. du dim. seulement. (Procession dehors.)
22	Lundi	b	De l'octave.
23	Mardi	b	De l'octave. (Vigile de S. Jean-Baptiste.)
24	Merc.	b	<b>NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE</b> , 1 cl. avec oct.
25	Jeudi	b	Octave de la Fête-Dieu.
26	Vend.	b	<b>SACRÉ-CŒUR DE JESUS</b> , <i>dbl.</i> 1 cl. [le 4 juillet.
27	Samd.	fb	Du 4 <sup>e</sup> jour de l'oct. (Vigile anticip. des SS. Pierre et Paul.) Jeûne

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

21 juin, Saint-Onésime. — 22, Saint-Antoine de Tilly. — 23, Saint-Prosper. — 24, Saint-Denis. — 25, Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, Québec. — 26, Saint-Camille.

## LETTRE DE S. S. LE PAPE PIE X

AUX CARDINAUX FRANÇAIS

PIUS PP. X

A Nos Très Chers Fils, les cardinaux Victor-Lucien card. Lecot, archevêque de Bordeaux ; Pierre-Hector card. Coullié, archevêque de Lyon ; Louis-Enri card. Luçon, archevêque de Reims ; Paulin-Pierre card. Andrieu, évêque de Marseille.

Le moment Nous paraît venu de vous faire connaître les décisions que Nous avons prises au sujet des *Mutualités* dites *approuvées*, afin que, par votre entremise, les membres de l'épiscopat et du clergé français en soient informés.

Nous avons examiné la question avec le plus grand soin et à tous les points de vue, désireux, comme Nous l'étions, de trouver un moyen d'épargner aux ecclésiastiques français de nouveaux sacrifices. Dans Notre amour pour la France et pour ses prêtres, dont Nous suivons à chaque pas les admirables efforts de générosité sous le coup des plus cruelles épreuves, Nous étions disposé à autoriser les plus larges concessions, pourvu que la loi eût permis aux prêtres de France de sauvegarder leur dignité et les règles de la discipline ecclésiastique. — Mais voici que l'on demande au clergé français de former des *Mutualités* ouvertes à tous ceux qui se réclameraient de quelque façon que ce soit du titre d'*intéressés*, sans moyen légal d'écartier de leurs rangs des égarés, ou même des membres exclus de la communion de l'Église. On demande en somme aux ecclésiastiques français de se constituer en corps séparé, et d'oublier en quelque sorte leur caractère de prêtres en communion avec le Siège apostolique. Ils devraient se considérer comme de simples citoyens, mais des citoyens privés du droit accordé à tous les Français d'exclure de leurs *Mutualités* des sociétaires indignes. Et tout cela pour pouvoir recueillir des avantages matériels, fort discutables et précaires et entourés de restrictions hostiles à la hiérarchie, dont le moindre contrôle est positivement et explicitement exclu de, par la loi.

C'est dans l'exercice de leur saint ministère, généreusement accordé à tous leurs concitoyens sans distinction, d'un bout à

l'autre de la France, que les prêtres âgés et infirmes acquièrent le droit à des secours pourtant si minimes, et cependant, on refuse de reconnaître ces fonctions ecclésiastiques et par le fait même les services qu'ils rendent sans cesse à l'Église et à leur patrie. Tandis que les auteurs de la loi cherchent à éviter l'odieux d'avoir enlevé le pain aux pauvres prêtres âgés et infirmes, ils s'offrent à rendre une petite partie de tant de biens séquestrés, mais ce qu'ils donnent d'une main ils le marchandent de l'autre par des restrictions et des mesures d'exception. Dans ces conditions, il ne nous est pas possible d'autoriser la formation des *Mutualités approuvées*. Avec sa clairvoyance habituelle, Notre illustre prédécesseur écrivait en 1892 aux évêques de France, que dans la pensée des ennemis la séparation de l'Église de l'État devait être « l'indifférence absolue du pouvoir à l'égard des intérêts de la société chrétienne, c'est-à-dire de l'Église, et la négation même de son existence ». Et Léon XIII ajoutait : « Ils font cependant une réserve qui se formule ainsi : Dès que l'Église, utilisant les ressources que le droit commun laisse aux moindres des Français, saura, par un redoublement de son activité native, faire prospérer son œuvre, aussitôt l'État intervenant pourra et devra mettre les catholiques français hors du droit commun lui-même. Pour tout dire en un mot, l'idéal de ces hommes serait le retour au paganisme : l'État ne reconnaît l'Église qu'au jour où il lui plaît de la persécuter. » C'est, hélas ! ce que nous voyons aujourd'hui.

Plus grave encore est la question des fondations de messes, patrimoine sacré sur lequel on a osé mettre la main au détriment des âmes et en sacrifiant les dernières volontés des testateurs. Il est incontestable, en effet, que ces fondations devaient servir, dans la pensée des défunts, à faire célébrer les saintes messes, non pas d'une façon quelconque ou par qui que ce soit, mais dans la forme légitime et en parfaite conformité avec la discipline de l'Église catholique. Or, au lieu de restituer ces fondations sans entraves, on les offre à des *Mutualités* que l'on dépouille explicitement de tout caractère ecclésiastique et auxquelles de par la loi on interdit toute intervention légale de l'épiscopat. La loi, en effet, ne reconnaît aucune intervention de l'autorité ecclésiastique, qui se trouverait désormais dépour

vue de toute force légale pour assurer toujours et partout la célébration légitime des saintes messes, et par là même, malgré toutes les mesures que pourrait prendre l'épiscopat et malgré le bon vouloir de la majorité des très dignes prêtres de France, la célébration de ces messes serait exposée aux plus redoutables périls.

Or, Nous devons sauvegarder la volonté des testateurs et assurer la célébration légitime en toute circonstance du Saint Sacrifice. Nous ne pouvons donc autoriser un système qui est en opposition avec les intentions des défunts et contraire aux lois qui régissent la célébration légitime de l'acte le plus auguste du culte catholique. C'est avec une profonde tristesse que Nous voyons ainsi se consommer des spoliations sans nombre par la mainmise sur le patrimoine des morts. Dans le but d'y remédier autant que possible, Nous faisons appel à tous nos chers prêtres de France de vouloir une fois l'année célébrer une messe aux intentions des pieuses fondations, comme Nous le ferons Nous-même une fois par mois. En outre et malgré les limites restreintes de Nos ressources, Nous avons déjà déposé la somme nécessaire pour la célébration de deux mille messes par an aux mêmes intentions, afin que les âmes des trépassés ne soient pas privées de suffrages auxquels elles avaient droit et que la loi, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, ne respecte plus.

C'est avec toute l'effusion de Notre âme, et comme gage de Notre très vive et paternelle affection pour la France, que Nous vous donnons, Nos Très Chers Fils, à vous, à votre clergé, et aux fidèles de vos diocèses, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le 17 mai de l'année 1908, de Notre pontificat la cinquième.

PIUS PP. X.

---

### Réponse des Cardinaux français

Bordeaux, 29 mai 1908.

Très Saint Père,

Les cardinaux français ont reçu avec respect filial la Lettre que Votre Sainteté a bien voulu leur adresser sur la question des mutualités ecclésiastiques approuvées.

Leur réponse est une profession d'obéissance absolue au mot d'ordre du Vicaire de Jésus-Christ.

Le Pape a reçu de Dieu la garde des principes qui doivent conserver pure et intacte l'œuvre divine du Christ. A qui irions-nous demander les moyens de sauvegarder ces principes et de défendre cette constitution qui, seule, peut donner à l'Eglise la vie et l'immortalité ?

Tout l'épiscopat français pense et agira comme nous.

Et tous rediront avec une reconnaissante émotion quelle bonté magnanime le Pape daigne témoigner à la France, en se chargeant généreusement d'une lourde dépense pour l'acquittement d'une partie des messes supprimées. C'est le cœur du Père se révélant après la nécessaire inflexibilité du Pontife.

Les questions pratiques peuvent être envisagées à des points de vue divers. Mais il ne peut y avoir diversité de sentiments quant aux règles fondamentales, et c'est du Chef de l'Eglise qu'émane l'autorité qui indique les contingences à sacrifier pour sauver les principes.

C'est dans cette fidélité toute filiale à vos ordres que nous nous inclinons à vos pieds, Très Saint-Père, et vous demandons pour la France une nouvelle et toute paternelle bénédiction.

Daigne Votre Sainteté accueillir ces protestations de fidélité et de sincère amour pour la sainte Eglise.

(Suivent les signatures.)

---

### Les Fêtes prochaines

---

Ces Fêtes solennelles que l'on prépare depuis des années, elles sont non seulement prochaines, mais elles seront prêtes à commencer quand paraîtra notre livraison de cette semaine.

L'illustre Fondateur de l'Eglise canadienne, le Vén. Montmorency-Laval, va enfin recevoir l'hommage qui lui est dû. Cet hommage ne pourra jamais être surpassé, en grandeur et en solennité, que le jour où Dieu, se rendant aux vœux de ses fils, lui permettra de monter sur les autels.

En attendant, le grandiose monument qui porte sa statue,

et dont l'inauguration se fera lundi, en présence de toutes les autorités religieuses et civiles, redira jusqu'aux âges futurs la piété filiale des catholiques canadiens du XX<sup>e</sup> siècle pour l'apôtre des premiers temps de la colonie qui est aujourd'hui le Canada.

Cette semaine surtout, les citoyens de Québec ont montré une ardeur admirable pour achever les préparatifs du solennel « *triduum* » que nous allons célébrer.

Tout indique que la triomphale procession eucharistique qui, dimanche, marquera l'ouverture officielle des fêtes, sera la plus grande et la plus belle manifestation religieuse que l'on ait vue à Québec et au Canada.

Quant à la cérémonie du dévoilement de la statue de Mgr de Laval, la présence et la participation du gouverneur général du Canada, officiel représentant du Roi, la marquera d'un éclat insurpassable.

Pour ne marquer ici que les grands traits de ces solennités, ajoutons que la grande séance publique du corps universitaire, la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, et le Congrès des membres de l'A. C. J. C., achèveront de donner, à cette grande semaine qui arrive, un cachet inoubliable.

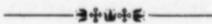


### Feu l'abbé P. Ouellet



M. Ouellet, dont nous annonçons le décès il y a huit jours, naquit à la Rivière-Ouelle, le 14 octobre 1858. Il fit ses études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière et fut ordonné prêtre le 30 mai 1885. Il fut successivement vicaire à Saint-Elzéar et à Saint-François de Beauce, à Saint-Vital de Lambton, puis missionnaire sur les côtes du Labrador. En 1890, il était nommé curé du Lac Noir; en 1899, de Saint-Léon de Standon. Au mois d'août 1907, la maladie le força de renoncer au ministère des âmes, et il se retira à Frampton où il mourut le 6 juin.

Ses funérailles ont eu lieu le 9 juin, à l'église paroissiale de Frampton. S. G. Monseigneur l'Auxiliaire a chanté le service funèbre, a fait l'éloge du prêtre défunt et a présidé à l'absoute.



### Visite pastorale

— o —

S. G. Monseigneur l'Archevêque, interrompant la Visite pastorale, comme il est marqué dans l'Itinéraire, est rentré à l'Archevêché mardi de cette semaine.

Nous avons été heureux de constater que Sa Grandeur est en bonne santé, et a parfaitement supporté les fatigues de la tournée pastorale.

— o —

### Un hôte illustre

— o —

Dimanche et lundi, S. G. Mgr Mérel, évêque titulaire d'Oriciste (Galicie) et préfet apostolique du Kouang-Tong, était à l'Archevêché, au retour d'un pèlerinage à la Bonne Sainte-Anne. Sa Grandeur a sa résidence épiscopale à Canton, Chine.

Mgr Mérel reviendra à Québec pour assister à nos fêtes de la semaine prochaine.

— † —

### Le mauvais livre

— o —

Voulez-vous, N. T. C. F., constater vous-mêmes et comme toucher du doigt l'extrême influence des mauvaises lectures pour fausser les esprits, gâter les cœurs et corrompre les mœurs? Sachez seulement vous souvenir des faits si tristes qui se déroulèrent à maintes reprises sous vos yeux.

Qui de vous, une fois ou l'autre, n'a rencontré sur son passage certains jeunes hommes de nature idéale, dans lesquels la distinction de la race, une éducation exquise, et la grâce de Dieu avaient comme accumulé toutes les noblesses et tous les charmes? On voyait ces braves enfants âpres au travail, passionnés d'instinct pour toute grande et belle idée, délicats avec les leurs, généreux avec tous. Leur mère en était justement orgueilleuse et leur père comptait sur eux pour assurer l'avenir de sa maison. Or, voici qu'un jour leur front si pur et si paisible s'est assombri, leur regard qui se levait si clair et si droit s'est abaissé fuyant et gêné. C'a été comme une transformation générale et douloureuse de tout leur être qui s'est dénoncée à quiconque les approchait.

La famille, en particulier, qui naguère était leur grande joie, en est arrivée soudain à les ennuyer, à leur être insupportable. La foi de leur mère les a fait sourire, les enthousiasmes patriotiques de leur père ou de leurs frères leur ont fait hausser les épaules. Si, par politesse, ils gardent encore une certaine réserve dans le face à face de la vie quotidienne, dès qu'ils ont franchi le seuil de la maison paternelle, ils ne craignent pas de tourner en dérision tout ce qui s'y dit et tout ce qui s'y passe. Ce sont vraiment d'autres hommes, presque des étrangers et des ennemis, dans le milieu intime dont hier ils étaient la joie et la fierté.

Qui donc a accompli cette œuvre de tristesse et de honte ? Qui donc a volé ces âmes à leur mère, à leur patrie, à Dieu ? Qui donc a fait cela ? Qui donc a commis ce crime ? Un mauvais livre !

Un jour, quelque pauvre père, en un instant d'inconscience et d'oubli, a eu le malheur de dire en présence de ces jeunes hommes qu'à leur âge et avec leur culture, on pouvait et on devait tout lire, et cette parole imprudente entendue, retenue et, hélas ! traduite sans retard en actes, est venue aboutir fatalement aux conséquences que vous savez et que tant de familles chrétiennes déplorent.

Eh bien ! non, T. C. F., un jeune homme, même très instruit, n'a pas le droit de tout lire. Le prétendre serait une erreur aussi grossière que funeste !

Bien plus, nous n'hésitons pas à dire que ni l'homme mûri lui-même, ni le vieillard couronné de cheveux blancs ne pourraient réclamer sagement la liberté de tout lire, sans préparation et sans discernement.

Cette doctrine est peut-être de nature à blesser l'amour-propre de plusieurs. Nous voulons bien le reconnaître, mais cela ne l'empêche pas d'être confirmée par tout ce que les faits nous apprennent de la fragilité irrémédiable de l'esprit et du cœur de l'homme. On ne peut pas plus interdire aux mauvaises lectures de ravager les âmes qu'on ne peut défendre au feu d'enflammer l'étoupe, ou à la tempête d'éteindre un flambeau.

Nous irons même beaucoup plus loin dans nos affirmations et nous dirons, avec les hommes d'expérience, que certains.

livres bons en soi ne peuvent pas être lus par tous, sans distinction. Il y a un âge, en effet, un degré de culture, un état d'esprit nécessaires pour pouvoir lire, sans danger ou utilité, tel ou tel ouvrage.

Que d'esprits ont été bouleversés, et que d'âmes ont été désemparées par d'imprudentes lectures, même objectivement bonnes ! L'orgueil qui règne partout aujourd'hui, hélas ! ne veut tenir aucun compte de ces prudences et de ces opportunités ; comment s'étonner qu'il entraîne des foules d'âmes à l'abîme et à la perdition ?

(MGR DELAMAIRE, février 1908.)

---

### Ame délivrée par une bonne communion

---

— o —

Le Vénérable Louis de Blois cite ce trait :

Un jour, un dévot serviteur de Dieu, qu'il connaissait et qu'il aimait beaucoup, fut visité par une âme du purgatoire. Celle-ci lui fit voir tout ce qu'elle endurait de tourments.

— Je suis punie, dit-elle, pour avoir reçu la divine Eucharistie avec une préparation insuffisante et beaucoup de tiédeur. C'est pourquoi la divine justice m'a condamnée au supplice d'un feu dévorant qui me consume.

— Et que puis-je faire de plus efficace pour vous soulager ou vous délivrer ? répondit le serviteur de Dieu.

— Oh ! je vous en conjure, vous qui avez été mon ami intime et fidèle, et qui devez l'être encore, je vous en conjure, *communiez une fois en mon nom* ; mais communiquez avec toute la ferveur et toute la charité dont vous êtes capable. J'ai la confiance que cette fervente communion suffira pour ma délivrance, et que par ce moyen seront compensées mes coupables froideurs.

Celui-ci s'empressa d'entendre la *sainte messe* et de *communier* aussi pieusement que possible pour le repos de l'âme de son ami. Après l'action de grâces, l'âme lui apparut de nouveau, mais entourée cette fois d'un éclat incomparable. Elle était radieuse de bonheur, et, dans les transports d'une reconnaissance inexprimable, elle s'écria :

— Soyez béni ! ô le meilleur des amis ! Votre fervente communion m'a délivrée ; je vais voir face à face mon adorable

Maître, et jouir à jamais du bonheur des élus. Au ciel, je ne vous oublierai pas.

Et l'âme sainte prit son essor vers le paradis.

N'est-ce pas ici le cas de rappeler le conseil de saint Bonaventure :

« Que la charité vous porte à communier souvent et pieusement pour les trépassés, car il n'y a rien de plus efficace pour le repos éternel des défunts ? »

Mais n'est-ce pas le cas d'ajouter : « Lorsque vous communiquez, communiquez toujours avec piété ; communion pieuse et fréquente : moyen infaillible d'aller au ciel. »

---

### Le salut ! se sauver !

— o —

Voilà des mots qui n'ont de sens que dans la langue chrétienne : on ne trouverait, dans toute la littérature grecque et romaine, c'est-à-dire païenne, pas un terme qui ait avec le mot *salut*, pris au sens chrétien, quelque équivalence. En l'introduisant dans le vocabulaire de la nouvelle humanité, Notre-Seigneur Jésus-Christ a du même coup révélé l'étendue véritable de notre existence, laquelle n'est pas la mesure des cinquante ou quatre-vingts ans que nous passons sur terre, mais ne doit plus finir après qu'elle a commencé. Elle se développe par deux étapes, dont la première, toujours courte, va du berceau à la tombe, et dont l'autre s'appelle l'éternité. Entre les deux, les unissant, il y a la mort : la mort termine l'étape passagère et elle commence l'autre.

Quelle sera celle-ci ? Félicité inamissible ou bien malheur irréparable ? Elle sera ce que nous l'aurons voulue, car nous sommes ici-bas pour y faire notre sort de l'au-delà, *pour y faire notre salut*.

— \* —

### Bilan géographique de l'année 1907

PAR F. ALEXIS-M. G.

— o —

#### ASIE (Suite.)

CHINE. — On sait que l'Empire chinois compte de nombreuses sociétés secrètes, la plupart ennemies de la dynastie tartare

mandchoue des Tsing, qui règne aujourd'hui. L'une d'elles, la secte des Hungs, qui a pour objectif la restauration de la dynastie nationale ou chinoise des Ming, dépossédés en 1644, a des affidés dans tous les rangs du peuple et particulièrement parmi les jeunes Chinois étudiant au Japon.

Comme pour conjurer le danger, l'impératrice douairière, adoptant les idées progressistes européennes, qu'elle combattait jadis, s'entoure d'hommes d'Etat remarquables, tous japhonophiles, tels que le vice-roi du Tchély, qu'elle place à la tête de l'armée, et d'autres dont elle fait des ministres et des conseillers. De plus, elle vient de publier un édit ordonnant aux vice-rois et aux gouverneurs des provinces d'expérimenter un système administratif *autonome provincial*, considérant dès lors le gouvernement chinois comme une *monarchie constitutionnelle*.

Depuis l'an dernier, la réforme de l'enseignement à tous les degrés est également à l'ordre du jour, à l'imitation du Japon, d'après les programmes européens pour toutes les sciences. Dans les écoles supérieures, l'étude de l'anglais est obligatoire pour tous les élèves, qui doivent en outre choisir entre le français et l'allemand. Le latin est facultatif.

L'ordonnance impériale contre l'usage de l'opium est sérieusement mise en vigueur, surtout parmi les fonctionnaires et les officiers de l'armée, dont plusieurs ont été décapités pour infraction.

Les chemins de fer chinois se multiplient et trouvent facilement une clientèle, de même que les tramways, dont sont dotées déjà les villes de Tientsin (Société belge), Péking, Shangaï et autres. Comme pour la construction de la ligne de Péking à Han-kao (Han-kow), les Belges trouvent là des emplois et des débouchés pour leurs produits industriels : fers, aciers, rails, verreries, etc. Les charbonnages de Kaï-ping, dont l'extraction annuelle dépasse trois millions de tonnes, font construire en Belgique leurs installations d'exhaure et de triage.

La ligne ferrée de *Péking à Kalgan*, près de la Grande-Muraille, va être prolongée à travers la Mongolie vers Ourga et la frontière sibérienne, exécutant ainsi, en sens inverse, un

ancien projet russe qui aurait préparé l'annexion de cette vaste région.

A propos de la Mongolie et contrées voisines, signalons un exploit sportif en automobile. Le *prince Borghèse*, Italien, parti de Péking le 10 juin, avec trois concurrents, arrive le 15 à Kalgan, traverse en neuf jours le désert de Gobi et atteint Kiachta le 24, le lac Baïkal le 1<sup>er</sup> juillet. Le 9 il est à Krasnoïarsk, le 16 à Omsk, le 19 à Iékatérinbourg, le 25 à Nijni-Novgorod, le 27 à Moscou, où il passe trois jours. Le 3 août, il est à Pétersbourg, le 5 à Berlin, le 8 à Liège et à Namur, le 9 à Paris, où il est reçu triomphalement ! Voilà pour les amateurs de la géographie pratique (à la vapeur ou plutôt à l'essence de pétrole !) Dix mille kilomètres par monts et par vaux en deux mois de courses de vacances ! Tout de même, c'est trop vite pour bien voir les pays parcourus, et les concurrents de Borghèse arrivant trois semaines après lui pourraient se dire : « Battus, mais contents d'avoir eu le temps de mieux observer ! »

La *famine*, qui a fait plus d'un million de victimes dans le Yun-nan et le Kiang-sou ; le *choléra*, qui sévit à Ning-po et ailleurs ; un *typhon* à Hong-kong, causant la mort de Mgr Hoare, évêque de Victoria, celle de 5.000 Chinois et la destruction de maisons et de jonques pour cent millions de francs, tel est le bilan de ces fléaux si communs en Chine ainsi qu'aux Indes. Toutefois ces misères sont vite réparées dans ces pays grouillant de monde.

(A suivre.)

---

### Bibliographie

---

— LA PUBLICITÉ DES MARIAGES. Commentaire du décret « Ne temere » sur les fiançailles et le mariage, par le P. Charles Gonthier, S. J., du Collège Sainte-Marie, de Montréal,

La nouvelle loi sur la publicité des mariages a une importance capitale : les matières qu'elle règle intéressent souverainement les fidèles ; sa connaissance exacte est aussi d'une extrême nécessité pour les prêtres.

Il est donc bon de la comprendre parfaitement : et il faut

qu'elle soit pleinement et clairement expliquée au peuple chrétien.

Le Commentaire du Père Ch. Gonthier a précisément pour but de rendre cette explication facile.

Il expose d'une façon très nette :

Les prescriptions de la nouvelle loi ;

Les modifications apportées par elle à la discipline ancienne.

En même temps il indique les motifs des différentes prescriptions, et montre combien elles sont raisonnables, et combien elles seront utiles.

En outre, il traite explicitement certaines questions tout particulièrement utiles dans nos régions, comme v. g. celle des Paroisses de langues différentes établies sur le même territoire.

Le lecteur y trouvera le texte du décret *Ne temere*, et en outre les Réponses de la S. Congrégation du Concile aux doutes proposés jusqu'ici à propos des prescriptions du nouveau décret.

Ce commentaire est de nature à rendre grand service aux prêtres.

Il sera également fort utile aux hommes de loi, et à toutes les personnes qui s'intéressent à la législation ecclésiastique.

Se vend à l'imprimerie du Sacré-Cœur, 1092, Bordeaux, Montréal, et chez les principaux libraires. Prix : 50 sous ; franco, 55 sous.

— CAHIERS « SOUVENIR ». Nous recevons de la librairie J.-B. Rolland & Fils, de Montréal, une enveloppe contenant trois superbes cahiers d'exercices, riche couverture représentant, avec texte explicatif au verso, les bas-reliefs du Monument de Mgr de Laval, dont le dévoilement aura lieu la semaine prochaine, lors des grandes fêtes jubilaires du IIe Centenaire de la mort du premier évêque de Québec.

Nous ne pouvons que féliciter cette ancienne Maison de son esprit d'initiative toujours pratique et cette fois si patriotique ; car l'on ne peut jamais rappeler trop souvent, à la mémoire de notre jeunesse canadienne-française, le souvenir des héroïques dévouements qui ont illustré l'origine de sa glorieuse nationalité.

Ces cahiers sont en vente chez tous les libraires, au prix de 25 sous l'enveloppe de trois cahiers assortis, franco par la poste.

— PETITE MAITRISE DES COLLÈGES. Chœurs à 3 et 4 voix. — Hymnes, proses, motets etc., en plain-chant et en musique moderne, publiés par Ernest Gagnon.

DEUXIÈME CAHIER (grand format). Plain-chant. — Veni, Creator Spiritus, à 4 voix. — Cor Jesu sacratissimum, à 4 voix. — Exultet orbis gaudiis, à 4 voix. — O gloriosa Virginum, à 3 et à 4 voix.

*Musique moderne.* — Domine Jesu Christe (offertoire de la messe des morts), à 4 voix. — Tantum Ergo en *mi bémol*, à 3 et à 4 voix. — Tantum Ergo en *fa* (transposition du Tantum Ergo en *ré* du premier cahier). — Ave, Maris Stella, à 4 voix. — Te, Joseph, celebrent, à 3 voix.

Prix de chaque cahier : \$ 1.00 l'exemplaire, plus 5 cts pour frais de poste; \$ 5.00 pour six exemplaires; \$ 10.00 pour douze exemplaires. Ajouter 5 cts par exemplaire si l'envoi est fait par la poste.

MESSE DES ANGES (plain-chant) Harmonisée à 4 voix, avec accompagnement d'orgue, par Ernest Gagnon. Prix : 35 cts (net) l'exemplaire; \$ 2.50 (plus 35 cts pour frais de poste) pour 12 exemplaires. S'adresser à M. Ernest Gagnon, 164, Grande-Allée, Québec.

— *A Study in American Freemasonry*, edited by Arthur Preuss. Published by B. Herder, St. Louis, Mo.

Nous venons de recevoir ce livre, dont la publication était attendue avec hâte, et a déjà d'avance fait du bruit. C'est un beau volume de 434 pages. Aussitôt que possible, nous publierons un compte rendu sur cet important ouvrage.

— NEWMAN : *Du Culte de la sainte Vierge dans l'Église catholique*. Nouvelle édition, revue et corrigée par un Bénédictin de Farnborough, avec une préface de Dom Cabrol. In-12. Prix : 2 francs. (Librairie Douniol-Téqui, 29, rue de Tournon, Paris VI<sup>e</sup>); chez Garneau, et Pruneau, libraires à Québec.)

La traduction française de la lettre de Newman à Pusey sur *Le Culte de la sainte Vierge dans l'Église catholique*, faite par Georges du Pré-de-Saint-Maur en 1866, étant épuisée, on ne pouvait choisir un moment plus opportun pour donner de ce bel ouvrage une nouvelle édition. La maison Téqui a voulu confier ce soin à un moine bénédictin de Farnborough, qui a

revisé soigneusement la première traduction, y a ajouté plusieurs passages omis par du Pré-de-Saint-Maur, puis identifié toutes les citations patristiques dont il a reproduit en note le texte en latin avec renvoi à la *Patrologie* de Migne. Il a aussi considérablement augmenté les notes. Ainsi réalisée et enrichie encore d'une substantielle préface du R<sup>me</sup> Dom F. Cabrol, cette édition ne peut manquer de s'imposer à l'attention du public français, aussi bien dans les cercles théologiques que dans les milieux soucieux de dévotion ou d'édification. Après les attaques dont les dogmes concernant la Vierge Marie ont été récemment encore l'objet, les catholiques seront heureux de retremper leur foi dans une doctrine aussi éclairée, aussi vivante et aussi sensée que celle du cardinal Newman, doctrine dont le Saint-Père proclamait encore naguère l'excellence dans une lettre à l'évêque de Limerick.

— LA SAINTE MAISON DE NOTRE MÈRE A LORETTE. III. De l'Encyclique *Pascendi* aux fresques du XIV<sup>e</sup> siècle, 1907 à 1950, par l'abbé Joseph Faurax, in-8° de pp. 84. 1 gravure. LYON-PARIS: Librairie Emmanuel Vitte. Prix... 1 fr.

M. l'abbé Faurax, encouragé, d'ailleurs, par les plus hautes autorités ecclésiastiques, poursuit, dans cette troisième brochure, la tâche qu'il a si vaillamment assumée, d'établir l'authenticité de la translation miraculeuse de la *Santa Casa*. Comme dans ses deux précédentes répliques à M. le chanoine Ulysse Chevalier (1), M. Faurax continue à se montrer sans pitié pour les adversaires du miracle de Lorette et se fait un malin plaisir de prendre en défaut l'érudition de ceux qu'il appelle, un peu dédaigneusement, les hypercritiques.

Ce nouveau travail réjouira tous les amis de Lorette dont il raffermira la croyance. Entre autres documents intéressants, on y trouvera ceux que la R. P. Antoine de Porrentruy, définitiveur général des Frères mineurs capucins, a récemment exhumés des Archives vaticanes.

Quelle que puisse être la solution définitive de la question si inopportuement soulevée, à Romans, de la *Santa Casa*, on ne pourra refuser à notre auteur le mérite d'avoir fourni de

---

(1) *La Sainte Maison de Lorette*, in-8° 1 fr. 50. — *Omissions et erreurs de M. le chanoine U. Chevalier*, in-8°, 1 fr.

précieuses armes aux partisans de la vieille tradition catholique ; et, en attendant, quiconque voudra, de bonne foi, se faire une opinion personnelle, ne pourra se dispenser de lire les intéressants travaux de M. l'abbé Faurax.

E. V.

— *Les Croyances religieuses et les Sciences de la nature*, par J. GUIBERT, supérieur du séminaire de l'Institut catholique de Paris. In-12 (320 pp.), 3 fr. ; *franco*, 3 fr. 25. — Librairie GABRIEL BEAUCHESNE ET C<sup>ie</sup>, rue de Rennes, 117, Paris (6<sup>e</sup>.)

Ce volume contient les huit conférences apologetiques professées par M. Guibert à l'Institut catholique, durant l'été 1907. L'auteur y a ajouté, en appendice, trois petits articles sur le même sujet, précédemment parus dans la *Revue pratique d'Apologétique*.

Si, pour les gens qui ont suivi depuis vingt ans les controverses religieuses, l'antagonisme entre la science et la foi n'existe plus, on ne saurait en dire autant de la masse, à qui les ennemis de la religion font entendre que la science a renversé la foi, et qu'on n'a plus le droit d'être croyant dès qu'on a quelque teinture scientifique.

A tous ceux qui seraient imbus d'un tel préjugé, le livre de M. Guibert sera d'une lecture extrêmement salutaire. Sur Dieu, sur l'âme humaine, sur la Bible, il écoute et accepte loyalement tout ce que lui présente la vraie science, et il montre comment cette science même, si elle veut être logique, conduit à Dieu et à l'âme, c'est-à-dire aux deux termes essentiels de la religion.

Ce nouvel ouvrage de M. Guibert sera une riche mine à exploiter pour les conférences publiques et les cercles d'études

---

#### Ordinations

— o —

Mercredi matin, le 17 juin, dans la chapelle de l'Archevêché, S. G. Monseigneur l'Archevêque a conféré la TONSURE aux ordinands dont voici les noms :

FF. T. Chateauvert, Z. Marois (*Québec*), R. Coutu (*Joliette*), et O. Julien (*Valleyfield*), des Pères Blancs d'Afrique.